

Concours « Innovation »



Édition 2023

Lancé par la FN Marpa, avec le soutien de la CCMSA, et destiné à soutenir des projets innovants réalisés dans les Marpa

Réception des dossiers de candidature
du 17 avril 2023 au 2 octobre 2023



L'essentiel & plus encore

L'OBJET DU CONCOURS

L'objectif du concours Innovation est de valoriser les bonnes pratiques des Marpa.

INNOVER c'est mener des projets qui permettent le développement et la création de services à l'intérieur de la Marpa ou vers l'extérieur.

INNOVER c'est aussi agir sur l'amélioration de l'équilibre économique et la mutualisation entre structures.

INNOVER c'est positionner la Marpa comme un acteur incontournable sur son territoire.

LES 5 DIFFÉRENTES CATÉGORIES

1- Prestations et services

Comment la Marpa propose des services vers l'extérieur ? Des services intéressants et inédits vers les personnes âgées du territoire ? Est-ce que le territoire propose des services aux résidents de la Marpa ? Est-ce que ces actions sont mutualisées entre Marpa ?

Concrètement, peuvent se retrouver dans cette catégorie, des actions comme : un accueil de jour ou à la journée, service d'aide à domicile, des équipements apportant une dimension intergénérationnelle habitat inclusif, (accueil familial) ou de l'habitat senior (logements), des logements dédiés à des personnes handicapées, étudiants par exemple.

2 - Prévention et préservation de l'autonomie

La relation avec le résident est au cœur des objectifs de la Marpa. Comment la Marpa propose des activités au résident ? Comment la Marpa fait venir des non-résidents à la Marpa ? Quelles sont les actions (solutions ou technologies) à mettre en place pour créer cette relation avec le résident (apporter un plus, faire la différence, donner une satisfaction optimale) ?

Dans cette catégorie, on peut retrouver : les animations, ateliers de prévention, loisirs interactifs et intergénérationnels, outils numériques, technologiques.

3 - Alimentation, nutrition et diététique

Les repas sont préparés sur place, certains plats ou pâtisseries pouvant être composés dans le cadre d'un

atelier thérapeutique. Comment trouver des actions permettant un équilibre alimentaire ainsi que l'optimisation de la qualité des repas ? Comment agir contre le gaspillage alimentaire ?

Dans cette catégorie on retrouve les ateliers, les formations, la gestion du gaspillage alimentaire, comment agir sur les achats alimentaires.

4 - Architecture et domicile

L'architecture est un axe important, elle prend pour fondement le projet de vie associé à la participation des résidents au quotidien de la Marpa, tant dans l'organisation de la vie quotidienne que dans la décoration ou l'appropriation d'espaces extérieurs. Comment faire en sorte que les logements des Marpa soient de véritables domiciles ? Dans cette catégorie, on peut retrouver la domotique, l'aménagement, l'accessibilité, l'évolutivité, l'adaptabilité, la sécurité.

5 - Gouvernance et bonnes pratiques de gestion

La Marpa emploie du personnel mettant en commun ses compétences, son temps et son énergie. Les ressources humaines, l'investissement de la gouvernance et le management est au cœur de toute cette organisation.

Comment mettre en place une gouvernance adaptée, équilibrée, permettant une gestion et des prises de décisions optimales ? Comment créer un cadre de travail pour le personnel ?

LES MODALITÉS ET POINTS DE VIGILANCE

Les projets présentés au concours « Innovation » seront portés par une ou plusieurs Marpa ou autres structures adhérentes à la Fédération nationale des Marpa.

Pour vous aider dans vos recherches innovantes, plusieurs solutions :

- La FN Marpa a créé une rubrique « **CONCOURS INNOVATION** » sur le web marpa.fr recensant des entreprises et industriels proposant des produits ou prestations innovantes susceptibles d'intéresser les Marpa. N'hésitez pas à consulter cette rubrique mise à jour régulièrement.
- Dans cette rubrique **INNOVATION**, vous trouverez également les lauréats des précédents éditions expliquant leurs projets. Cela peut vous aider dans vos recherches.

Quelques points de vigilance pour vous aider :

- Quelle est la plus-value du projet pour la ou les Marpa ; pour leurs résidents ; pour leur personnel ?
- Les résidents, les salariés de la structure sont-ils impliqués dans le projet ? Une concertation préalable auprès de ces acteurs a-t-elle été réalisée ?
- Si votre projet intègre une démarche pédagogique, préciser celle-ci, qui anime ; qui forme ; qui est formé ; selon quelles modalités ?
- Réfléchir au rapport coût/opportunité, à l'utilité, du projet pour la structure, les résidents, les salariés le territoire et à son potentiel essaimage.
- Pensez toujours que votre dossier va être étudié par des membres du jury extérieurs à la structure d'où la nécessité de présenter votre projet de manière détaillée et précise.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les projets innovants des structures adhérentes à la FN Marpa s'ils respectent les 4 critères d'éligibilité ci-dessous :

- **Mutualisation, coopération et investissement dans les actions du réseau.** Le projet présenté devra être conforme aux valeurs du projet fédéral axé sur la dynamique d'actions communes et de participation des structures à la vie du réseau Marpa (instances, rencontres nationales et locales).
- **Viabilité économique du projet :** Le projet présenté doit prévoir une pluralité de financements afin d'assurer sa mise en œuvre.
- **Modalités de communication autour du projet :** quels sont les moyens/actions mobilisés pour médiatiser le projet et communiquer sur celui-ci.
- **Qualité :** le projet devra contribuer à la qualité de vie des résidents : accueil, hébergement, prestations, services...

« INNOVATION » EN PRATIQUE

LES PRIX



5 prix et 1 prix coup de cœur

Chaque prix attribué sera de 7 500 €.

Le jury est composé de membres du réseau Marpa, d'usagers, de partenaires et d'experts du secteur. Les candidats pourront soutenir leur projet devant le jury en visioconférence.

LE FINANCEMENT DU PROJET



Chaque projet doit faire appel à plusieurs sources de financement.

Pour rappel le budget devra obligatoirement être à l'équilibre.

COMMENT PARTICIPER ?



Vous devez impérativement transmettre à la FN Marpa le dossier ci-joint complété **avant le 2 octobre 2023** (dos-

sier + documents demandés). Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les dossiers doivent nous parvenir en 1 exemplaire numérique à :

fnmarpa-aap.blf@ccmsa.msa.fr

Important : dès que votre dossier complet sera parvenu à la FN Marpa, vous recevrez sous 5 jours maximum un accusé de réception. Afin d'assurer un suivi optimal, n'hésitez à revenir vers la FN Marpa, si celui-ci ne vous est pas parvenu.

LES DATES DE DÉPÔT

DU DOSSIER



Le concours est ouvert du 17 avril 2023 au 2 octobre 2023 : date limite de dépôt des dossiers de candidature (accusé réception par email faisant foi).

Jury : jeudi 23 novembre 2023

Remise des prix : date à définir (fin 2024)

Les documents sont téléchargeables sur le site extranet Marpa.

VOS CONTACTS

La Fédération reste à votre disposition pour toute question relative à la constitution du dossier, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs – Sylvie Brugier, chargée de mission (contenu du projet) et Sophie ABDUL, chargée de mission – à la FN Marpa :

Par mail : fnmarpa-aap.blf@ccmsa.msa.fr